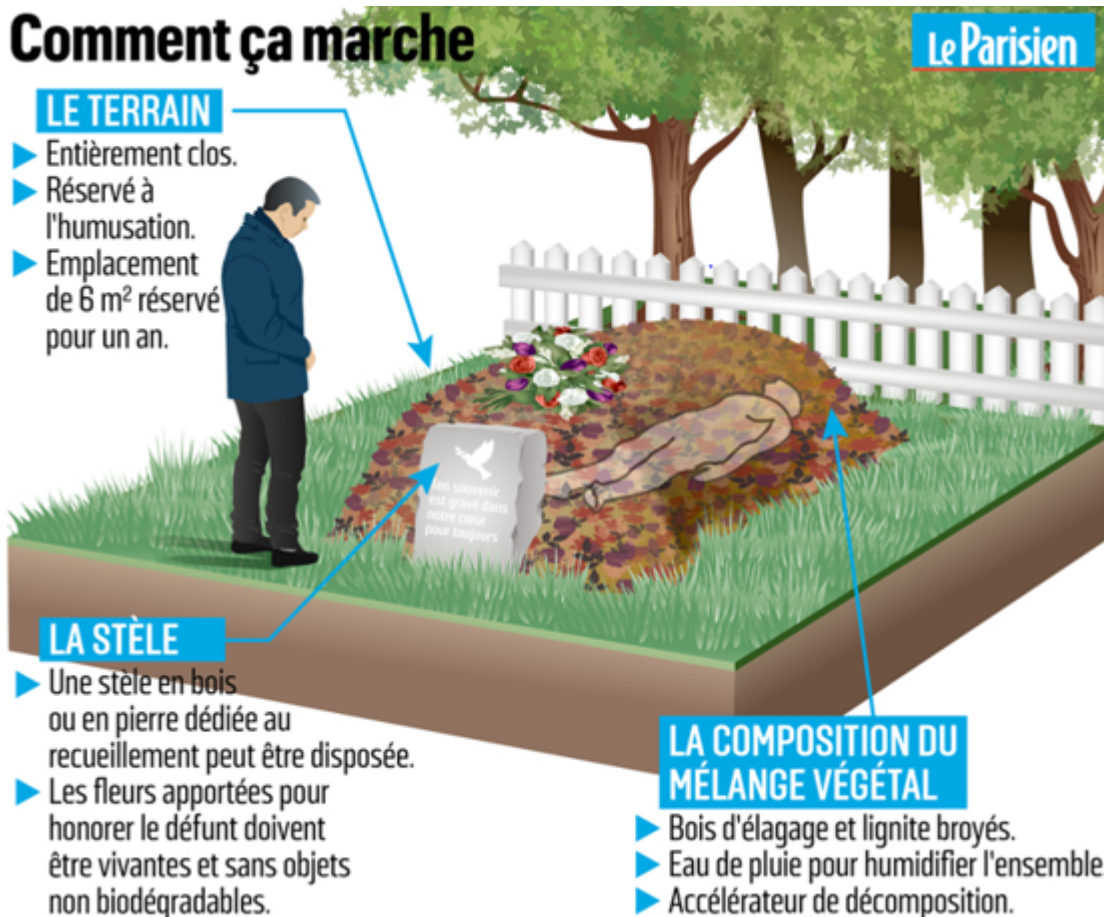


Les écolos tarés veulent transformer nos morts en compost !



Non contents de nous pourrir la vie, souvent avec des idées à la con qu'ils veulent à tout force imposer à l'humanité entière, les prétendus écolos veulent désormais perpétrer leur empreinte sur le citoyen lambda, jusque dans la mort !

Font un concours avec les musulmans, ou bien ?

Selon quelques définitions, le mot « écologie » signifierait :

1/ Étude des êtres vivants et de leurs relations avec le milieu où ils vivent.

Bien, si cela incite les humains à se respecter les uns les autres, en commençant par respecter notre merveilleuse Mère la Terre.

2/ Mouvement favorisant la sauvegarde de l'environnement naturel.

Alerte, car moins bien s'il s'agit d'un mouvement politisé, composé d'individus se croyant dotés de la science infuse pour imposer aux autres leur point de vue éclairé sur tout... de préférence en innovant, par des « prescriptions » aussi autoritaires que tarées !

Pour moi, l'écologie, c'est comme la religion, un sujet intime que chaque individu doit pratiquer selon sa conscience, sans se plier aux décisions souvent farfelues des autoproclamés « décideurs pour tous ».

Et comme en France certains citoyens n'hésitent pas à copier les Américains, hélas rarement dans ce qu'ils font de bien (comme par exemple, la politique migratoire de Donald Trump, entre autres), mais surtout dans ce qu'ils commettent de plus farfelu, une nouvelle innovation déjantée (*made in USA*) n'a pas échappé à quelques-uns de nos tarés écolos nationaux qui se sont jetés dessus.

C'est ainsi que mon coup de gueule du jour portera sur la dernière trouvaille de ces « décideurs », sur laquelle je suis tombée (*juste quelques bleus à l'âme supplémentaires, rien de plus grave*) via un article du Parisien.

Et si l'on faisait don de notre corps à la terre une fois notre heure venue ? De plus en plus de voix en France et en Belgique réclament de faire de leur dépouille... du [compost](#). Interdite par la loi chez nous, cette forme alternative de funérailles dite du compost humain, de recomposition ou d'humusation, va devenir légale dans l'État de Washington où le gouverneur Jay Inslee vient de signer un texte de loi. Ce démocrate lancé dans la course à l'investiture pour les

prochaines présidentielles voit dans cette méthode « un effort réfléchi pour réduire notre empreinte environnementale ».

Savent-pas quoi inventer pour se faire remarquer, les guignols professionnels de la politique, exactement comme en France !

Le seul argument me semblant censé dans cette histoire, bien que peut-être « à l'insu du plein gré » de son émetteur, c'est celui de **Robert Morez** 84ans, militant depuis des années pour la légalisation de cette pratique, lorsqu'il estime que « **Le pouvoir est très en retard sur l'opinion publique** ».

Alors là je suis pleinement en accord avec lui, pas du tout sur cette nouvelle guignolade, mais sur bien d'autres thèmes, sur lesquels les Gilets jaunes s'égosillent, en pure perte (pour l'instant) chaque week-end.

Remarquez que dans leur infinie sagesse, ils fournissent même le mode d'emploi (*en français, ça change de l'électro-ménager en chinois...*) :

Les étapes

1 On retire au défunt ses vêtements et ses bijoux. Il est enveloppé dans un linceul biodégradable. Il ne subit aucune préparation.

2 Il est déposé sur un lit végétal de 20 cm d'épaisseur puis recouvert intégralement du même mélange. Le tumulus est surplombé par une couche de paille, de feuilles mortes broyées, voire de la tonte d'herbe séchée.

3 Après 3 mois : la peau et les chairs se sont décomposées. On retire alors les prothèses et les matériaux non biodégradables et on réduit les os en poudre.

4 Après 12 mois : on obtient environ 1 m³ d'humus. Les proches peuvent récupérer ce compost.

LP/INFOGRAPHIE, C. TÊCHE.

La famille au cœur bien accroché pourrait après un an récupérer environ un mètre cube de terreau pour fertiliser son jardin.

Chez nous, que dit la loi aujourd'hui ?

*En France, seuls deux modes de sépulture sont autorisés : l'inhumation et la crémation. Sollicité par une sénatrice en 2016 sur la question de l'humusation, le ministère de l'Intérieur avait considéré que la pratique « posait des questions de compatibilité avec le Code civil ». **Le texte indique que les restes des personnes décédées doivent être traités avec « respect, dignité et décence ».***

En Wallonie, les militants du compost humain ont obtenu en 2014 une avancée subtile. Dans le Code local, qui ne mentionnait que l'inhumation ou la crémation, ils ont obtenu l'ajout de point de suspension.

Dites-donc, les écolos-dictateurs-dégénérés, et si vous vous occupiez de vos fesses un peu, pour changer... d'abord en lâchant les nôtres, ensuite en fermant définitivement vos bouches malsaines desquelles sortent le plus souvent des idées puantes, polluant forcément l'atmosphère !

Surtout que d'autres méthodes plus raisonnables existent déjà pour envisager un enterrement écologique...

<https://www.obseques-infos.com/pendant/enterrement-ecologique>

Mais j'y pense ! Finalement c'est peut-être pour cela qu'il se creusent les méninges pour être bien certains de nous pourrir la vie, afin que nos corps bien préparés de leur vivant ne mettent pas trop de temps à devenir humus...

Bon, sur ce, je dois vous quitter, pressée d'aller compléter mon testament pour bien indiquer à ma descendance qu'il n'est absolument pas question qu'elle se complique la vie le moment venu, avec ce genre de facétie débile, sortie de cerveaux irrécupérables qu'il serait grand temps de mettre au pas rapidement... par exemple en les envoyant nettoyer eux-mêmes les immondices laissées un peu partout sur la planète... souvent d'ailleurs par des individus pratiquant le « fais ce je dis,

pas ce que je fais » !

Non mais sérieusement, vous vous voyez, sur le pas de la porte, en train de héler vos enfants gambadant dans le jardin avec le chien, d'un tonitruant « **attention que Médor ne fasse pas « popo » sur Papy-Mamy » ?**

https://fr.wiktionary.org/wiki/faire_popo

De toute manière, chacun fait comme il veut, et si je décidais de me faire enterrer dans mon minuscule jardin, ce serait uniquement par décision personnelle... certainement pas pour obéir aux diktats des dégénérés écolos !

Mais pour moi, ce sera l'incinération et rien d'autre... et c'est mon dernier mot, les écolos !

Josiane Filio, au nom de la Liberté d'expression

Source :

<https://www.leparisien.fr/environnement/le-compost-humain-une-alternative-ecologique-aux-funeraillles-classiques-29-04-2019-8062881.php>